

SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 96.

Postulat N° 2043.08 Edgar Schorderet (vue d'ensemble de l'amélioration fiscale en faveur des familles et des PME depuis 10 ans)¹

Prise en considération

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Je remercie tout d'abord le Conseil d'Etat pour la rapidité avec laquelle il a répondu à mon postulat. Je le félicite également pour la qualité du contenu de la réponse dans laquelle je constate les éléments suivants.

Le canton de Fribourg a fait un effort important dans la réduction de sa masse fiscale au cours de la dernière décennie. Cet effort s'est surtout porté sur les familles au travers des déductions sociales pour enfants et frais de garde ainsi que sur les PME pour lesquelles les toutes dernières adaptations sont en train de se faire sentir concrètement. Comme membre d'un parti qui défend les valeurs de la famille et des PME, je peux être fier de ce premier pas important.

Toutes ces réductions fiscales relevaient d'une volonté d'améliorer l'attractivité du canton de Fribourg. Que se serait-il passé, dans le contexte de concurrence fiscale intercantonale que nous vivons, si Fribourg n'avait pas fait cet effort? Les autres cantons ne sont pas restés inactifs. Il est dès lors important que nous continuions notre effort dans le même sens; les dernières réductions fiscales que nous avons initiées en 2008 tombent à point. Elles ne sont plus seulement une possibilité d'améliorer l'attractivité de notre canton, elles deviennent aujourd'hui un véritable instrument de politique financière anticyclique et cet effort participera, participe déjà, à la stimulation de la demande globale.

Etant donné que j'avais préparé une intervention pour le point précédent, mais comme j'étais encore tout à fait essoufflé puisque je suis arrivé avec un peu de retard, je me permets encore de faire un pont avec le point précédent. En matière de plan de relance, le temps joue un rôle essentiel. Si le diable est dans le détail, le Bon Dieu est dans le rythme! Agir trop tôt ou trop tard revient au même, c'est l'échec assuré! Ces baisses d'impôts dont il est question dans le postulat, que nous avons régulièrement discutées ici dans ce Grand Conseil en 2008, eh! bien, elles sont tombées à point! Pour le plan de relance, on peut penser à des solutions fiscales peut-être rétroactives au 1^{er} janvier 2009, ce qui améliorerait encore considérablement ce rapport.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Par son postulat, notre collègue Edgar Schorderet a eu raison de demander une analyse détaillée et chiffrée des améliorations

fiscales cantonales rétroactives depuis dix ans. Même si l'on peut admettre que certaines interventions politiques sont fondées sur l'émotionnel, comme l'a évoqué le postulant, le groupe libéral-radical estime que les demandes de baisse fiscale ayant eu cours et celles à venir ont été basées sur des éléments concrets.

Ceci étant, le groupe libéral-radical a pris connaissance de l'analyse rétrospective faite par le Conseil d'Etat et le rapport très fourni qu'il nous présente. Le résultat qui en découle démontre une fois de plus que la majorité du Grand Conseil, qui a soutenu ces baisses fiscales tous secteurs confondus, a vu juste. En analysant les chiffres du rapport, nous constatons toutefois que le secteur des personnes morales est le moins bénéficiaire de ces différentes baisses et que ce secteur devra faire l'objet d'une attention particulière. En tout état de cause, le mérite de ce rapport est de fournir une idée politique précise de l'évolution fiscale dans notre canton. La réponse du Conseil d'Etat aura permis à nos concitoyens de se rendre compte des effets porteurs des mesures décidées, notamment par le rejet de l'initiative en faveur d'une ristourne d'impôts.

En conclusion, le groupe libéral-radical reste attentif aux évolutions fiscales et soutiendra les mesures possibles à prendre, encore une fois, en fonction des réalités économiques et de la capacité financière du canton et veillera à ce que les baisses décidées soient durables.

Avec ces considérations, notre groupe, à l'unanimité, accepte ce postulat et prend acte de la réponse du Conseil d'Etat au titre de rapport.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat de notre collègue Schorderet et de la réponse du Conseil d'Etat. Ce rapport est un inventaire des déductions fiscales des dix dernières années. Certes, les chiffres indiqués sont importants, que ce soit les déductions sociales pour enfant, frais de garde, pour les entreprises également, et autres, pour un montant de 140 millions. Bien qu'importantes, ces déductions fiscales sont nécessaires pour rester attractif, vu la position élevée du contribuable fribourgeois et le mauvais classement sur le plan suisse. Si ce classement s'est amélioré, nous ne sommes pas encore sur le podium! Vu la situation économique, nous estimons que des déductions supplémentaires seront nécessaires, notamment pour les familles des classes moyennes et les entreprises. La population approuve ces déductions fiscales; elle l'a prouvé lors de la votation cantonale du 8 février.

Avec ces remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce postulat.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat de notre collègue Edgar Schorderet qui demande une analyse détaillée et chiffrée des améliorations fiscales en faveur des familles et des PME.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat énumère toutes les baisses fiscales accordées aux contribuables fribourgeois durant ces dix dernières années. Ce tableau, présenté avec clarté, permet de constater que les réduc-

¹ Déposé et développé le 5 septembre 2008, BGC p. 1662; réponse du Conseil d'Etat le 27 janvier 2009, BGC pp. 364ss.

tions accordées aux personnes physiques se montent à 140 millions de francs.

Le groupe démocrate-chrétien constate avec satisfaction que plus de la moitié des baisses d'impôts ont été favorables aussi bien aux familles dites de type traditionnel qu'aux familles monoparentales. Notre groupe se réjouit tout particulièrement car, à plusieurs reprises, il a été l'initiateur de ces améliorations. Notre souci permanent est d'assurer à nos familles une fiscalité supportable en relation avec ses revenus et surtout des déductions sociales correspondant à la charge réelle qu'elles assument pour leurs enfants.

Par ce rapport, nous constatons que la politique fiscale préconisée par notre groupe en faveur de la famille a porté ses fruits et cela sans avoir recours à de quelconques ristournes. Notre groupe poursuivra cette politique afin que les personnes prenant en charge l'éducation d'enfants soient soutenues par des mesures fiscales ciblées. Il s'opposera, par contre, au système de l'arrosoir préconisé par d'autres. De plus, nous relevons avec satisfaction que les baisses en faveur des personnes morales représentent plus de 17 millions. Le groupe démocrate-chrétien a veillé à améliorer les conditions fiscales de nos entreprises.

Par motion déposée en 2007, au nom du groupe démocrate-chrétien, nos collègues Romanens et Bapst proposaient une réduction de l'impôt sur les bénéficiaires ainsi qu'une réduction de l'impôt sur le capital. Ils invitaient également le Conseil d'Etat à mettre immédiatement en œuvre les mesures adoptées au niveau fédéral dans le domaine. Une partie de cette motion est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. A l'avenir, le groupe démocrate-chrétien restera attentif et vigilant afin que dans notre canton l'on maintienne une fiscalité supportable pour nos entreprises. Il souhaite que le Conseil d'Etat, dans cette situation économique difficile, ne perde pas de vue que l'allègement de la fiscalité est également un élément de relance économique et qu'il s'attelle à mettre en œuvre rapidement le solde de notre motion.

En conclusion, c'est donc à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien accepte ce postulat. Il remercie le Conseil d'Etat de sa réponse claire et détaillée et, par conséquent, il consent à ce que cette dernière fasse office de rapport.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Cette réponse au postulat de notre collègue Schorderet n'amène pas de grandes discussions de notre part puisque nous sortons d'une période de campagne où tous les arguments ont été relevés, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Vous me permettez tout de même de souligner trois points: premièrement, nous avons ici la liste des baisses octroyées par le canton. A celles-ci, pour avoir une vision globale, il s'agirait d'ajouter celles octroyées sans consentement par les communes. Il aurait été intéressant d'étudier l'impact de ces baisses sur le fonctionnement et sur les soucis que les communes rencontrent aujourd'hui. M. le Commissaire parlait tout à l'heure des efforts que les communes auront à faire très certainement pour apporter leur pierre au plan de relance que l'on espère voir se concrétiser cette année. Sur le principe, oui bien sûr, mais c'est sur les moyens que les problèmes vont se poser. Je rappelle quand même

ici – et je crois qu'il est quand même important de le dire – que la dette cumulée des communes fribourgeoises atteint désormais 1 milliard. Le canton décide, le canton exige des communes mais ce canton n'est, il faut quand même le rappeler, pas du tout dans la même situation, il ne faut pas l'oublier! Pour donner suite aux propos de M. le Commissaire, j'ai la conscience plus que tranquille puisque la commune de Bulle, elle, va continuer à investir cette année passablement, pas moins de 10 millions dans des travaux au centre-ville et va instaurer des transports publics.

Deuxième remarque sur ce rapport, on entend souvent ici que les personnes morales n'en obtiennent pas forcément assez. Je constate tout de même qu'elles ont obtenu 17,4 millions. Il aurait été intéressant de mettre ce chiffre en proportion avec les rentrées. J'ai quand même un peu l'impression qu'en valeur relative ce chiffre prend clairement de la hauteur.

Troisième et dernière remarque: je ne me priverai pas de rappeler, à ce stade-là, que pendant la période étudiée, le groupe socialiste fribourgeois a lancé, puis retiré, l'initiative «Rabais fiscal pour les familles». Nous constatons donc que cet exercice a permis une amélioration sensible pour les familles.

Avec ces quelques considérations, nous prenons acte de ce rapport.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je serai assez bref parce que je crois que la réponse au postulat, donc le rapport est déjà suffisamment complet. J'aimerais juste relever une ou deux choses.

Plusieurs intervenants ont évoqué les mesures en faveur des personnes morales, donc des entreprises. Je crois qu'il serait aussi correct, effectivement, de mettre les montants en relation avec la somme totale qui est payée. On verrait que les proportions en pourcentage ne sont pas complètement à côté, qu'on est dans les mêmes ordres de grandeur.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Girard, j'aimerais dire deux choses. La première: j'aurais été très surpris, même si le canton était encore endetté, qu'il n'intervienne pas pour que le Conseil d'Etat ou l'Etat fasse quand même des efforts en faveur de la relance. Cette demande est indépendante de la situation financière. Je constate quand même qu'on a un petit peu un double langage parce que le même député Girard dit: «Ce n'est pas normal, l'Etat impose des réductions fiscales aux communes» et puis dans la même foulée, il dit: «C'est grâce à nous qu'on a augmenté les déductions pour enfant, donc on a baissé la fiscalité», donc on a baissé la fiscalité des communes. A un moment donné, il faut savoir, on ne peut pas dire noir et ensuite, quand cela concerne les communes, dire oui, mais ce noir ne concerne pas les communes, cela doit être blanc. Il faut aussi tirer les conséquences jusqu'au bout.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter le postulat et considérer la réponse comme rapport.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 91 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

– La réponse du Conseil d'Etat valant comme rapport, cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

S'est abstenue:

Romanens A. (VE, PS/SP). *Total: 1.*

Postulat N° 2038.08 Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann (inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques)¹

Prise en considération

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour l'attention et le soin qu'il a apportés à notre postulat et sa proposition de la prendre en considération. Nous sommes convaincus que les collectivités publiques doivent montrer l'exemple pour glaner de l'énergie solaire. C'est une aubaine importante en matière de développement durable, sujet sur lequel notre autorité a largement exprimé sa sensibilité.

Je souhaite relever un élément essentiel. Nous avons clairement précisé que le mandat d'inventorier

des surfaces devrait être étendu aux communes qui le désirent. Par le biais de cette proposition, il s'agissait de profiter des synergies d'une telle étude: canevas de base, bureau spécialisé, etc. Je pense par exemple aux communes dont les bâtiments publics se juxtaposent avec les bâtiments de l'Etat, M. le Commissaire du gouvernement. Il s'agirait d'une fausse économie que de ne pas intégrer les communes à la réflexion, quand bien même il faut s'entendre sur le mot «économie» car les communes intéressées par cet inventaire seront certainement ouvertes à participer au financement. Il importe bien d'inscrire une obligation pour l'Etat d'approcher les communes par rapport à cette démarche mais, en aucun cas, une obligation de prendre en charge les coûts de mandats concernant les bâtiments publics des communes intéressées par cette opportunité, M. le Commissaire du gouvernement! C'est ainsi qu'il faut le prendre.

Je vous remercie d'accepter le postulat en permettant aux communes intéressées de profiter de cette procédure. Le calendrier des travaux pourrait échelonner cet inventaire par régions afin de répondre au souci relevé par le Conseil d'Etat.

Jendly Bruno (PDC/CVP, SE). Avec le postulat 2038.08, l'ex-collègue Marie-Thérèse Weber-Gobet et notre collègue Albert Bachmann demandent au Conseil d'Etat d'effectuer un inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics et d'entreprendre une étude de faisabilité technique et d'opportunité énergétique pour les installations solaires thermiques et photovoltaïques ainsi que d'associer les communes qui désirent participer à cet inventaire pour les bâtiments qu'elles possèdent.

Streng genommen ist der Begriff «Erneuerbare Energie» falsch, denn Energie kann nicht erneuert oder regeneriert werden. Jedoch versteht man unter der «Nutzung der Erneuerbaren Energie» einen Prozess der Energieumwandlung. Bei thermischen Solaranlagen wird die Wärme der Sonneneinstrahlung vorwiegend für die Gebäudetechnik nutzbar gemacht. Hingegen wird bei der Photovoltaik-Anlage das Sonnenlicht direkt in Strom umgewandelt.

Dass sich der Staatsrat bereit erklärt hat, die 711, respektive seit letzter Woche 712 dem Staate gehörenden Gebäude zu analysieren, ist ein positives Zeichen. Hier wird sich zeigen, wie viele Bauten sich für eine eventuelle Nutzung von Sonnenenergie eignen würden.

Was die Produktion der Energie anbelangt, wäre es opportun, wenn dies der Staat auf eigene Rechnung machen würde.

Ich bin jedoch der Auffassung, dass dies Dritten, also KMU-Betrieben, überlassen werden sollte.

Die CVP-Fraktion wird dem Postulat zustimmen.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du postulat de nos collègues Weber-Gobet et Albert Bachmann, qui va, à notre avis, dans le bon sens. Le Conseil d'Etat en a déjà pris conscience puisqu'il a inscrit comme objectif dans son programme gouvernemental la promotion des énergies renouvelables. Dans ce sens-là, et en tant que syndic, je vais également dans le même sens que le président

¹ Déposé et développé le 5 septembre 2008, *BGC* pp. 1657 ss.; réponse du Conseil d'Etat le 28 octobre 2008, *BGC* p. 2548.